



**A PROPOS DE FONTAINE-PAJOT**

Créé en 1976 par Jean-François Fontaine et Yves Pajot, **FONTAINE PAJOT**, marque emblématique, a commencé sa production de catamarans grand public à partir de 1983.

Fort d'un savoir-faire unique dans la conception et la fabrication de catamarans marins et confortables, **FONTAINE PAJOT** a créé 33 modèles et livré plus de 2 000 catamarans dans le monde entier.

En 2014, **FONTAINE PAJOT** offre une gamme complète et renouvelée de catamarans à voile (Mahé 36, Lipari Evolution 41, Helia 44, Saba 50, Ipanema 58 et Victoria 67) et à moteur (MY 37, Summerland MY 40, Cumberland MY 47 LC et Queensland MY 55).

Avec 2 sites industriels performants aux process novateurs situés au cœur de la zone de production nautique de référence dans le monde, **FONTAINE PAJOT** a réalisé d'importants investissements depuis 2005 afin de renouveler la gamme, d'industrialiser la production et développer l'offre haut de gamme. Sur l'exercice 2013/2014 (au 31 août 2014), **FONTAINE PAJOT** a enregistré un chiffre d'affaires de 49,6 M€.

*Plus d'information sur*  
[www.fontaine-pajot.com](http://www.fontaine-pajot.com)

**CONTACTS**

**Fontaine Pajot**

Hélène de FONTAINIEU  
Directrice de la communication  
Tél. : +33 (0) 5 46 35 70 40

**Actus Finance**

Corinne PUISSANT  
Relations Investisseurs  
Tél. : +33 (0) 1 53 67 36 77  
cpuissant@actus.fr  
Jean-Michel MARMILLON  
Relations Presse  
Tél. : +33 (0) 1 53 67 36 73  
jmmarmillon@actus.fr

**Éligibilité des actions Fontaine Pajot au PEA-PME**

Fontaine Pajot, un des leaders mondiaux de la fabrication de catamarans de croisière, confirme que ses actions sont toujours éligibles au dispositif PEA-PME.

Fontaine Pajot continue de répondre à l'ensemble des critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283), à savoir :

- un effectif total inférieur à 5 000 salariés ;
- un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

Les investisseurs peuvent ainsi continuer à intégrer les actions Fontaine Pajot au sein de leurs comptes

PEA-PME, dispositif dédié à l'investissement dans les petites et moyennes valeurs et bénéficiant des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

**CALENDRIER DE COMMUNICATION :**

<b>Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2014/2015 et carnet de commandes</b>	20 avril 2015 après Bourse
<b>Résultats du premier semestre 2014/2015</b>	15 juin 2015 après Bourse

